



Chambre
de **Métiers**
et de l'**Artisanat**

ILE DE LA RÉUNION

BP ESTHÉTIQUE COSMÉTIQUE PARFUMERIE

Diplôme du ministère de
l'Éducation nationale de
Niveau 4 inscrit au RNCP

LES OBJECTIFS :

Le titulaire du brevet professionnel Esthétique Cosmétique Parfumerie est un technicien hautement qualifié spécialisé dans :

- Les prestations de beauté et de bien-être visage et corps
- Le conseil à la clientèle et la vente des produits cosmétiques, d'hygiène corporelle, de parfumerie et d'accessoires de soins esthétiques
- Le conseil à la clientèle et la vente de prestations esthétiques
- L'animation de pôles de vente auprès de la clientèle
- La formation et l'encadrement du personnel au sein de l'entreprise
- La gestion technique, administrative et financière d'une entreprise

Le titulaire du diplôme doit s'attacher à :

- respecter la réglementation en matière d'hygiène et de sécurité au travail et adopter les comportements et attitudes conformes, en vue de garantir l'hygiène et la sécurité des personnes et des biens
- utiliser des produits cosmétiques et d'hygiène corporelle conformes à la réglementation européenne en vigueur
- adopter une démarche respectueuse de l'environnement

LES DÉBOUCHÉS :

- Esthéticien hautement qualifié
- Chef d'entreprise, directeur, gérant ou responsable d'institut, de centre de beauté, de parfumerie, de centre d'esthétique spécialisé - Animateur ou animatrice de vente auprès de la clientèle - Conseiller en image (*)

(*) Ces emplois intègrent les caractéristiques d'emploi de l'esthéticien hautement qualifié.

SUITE DE PARCOURS :

BM Esthéticien-cosméticien

LES +++ DE LA FORMATION :

- Internat, restauration
- Aide au petit équipement
- Mobilité européenne et internationale possible
- Participation à des concours (MAF...)

CMA FORMATION

Centre de Formation de Sainte-Clotilde
0262 28 18 30

Centre de Formation de Saint-Pierre
0262 70 99 62

La Chambre de Métiers et de l'Artisanat est inscrite
auprès de la Préfecture sous le n° d'existence 98 97 022 98 97



Chambre
de **Métiers**
et de l'**Artisanat**





BP esthétique cosmétique parfumerie

NIVEAU 4

PUBLIC

Contrat d'apprentissage : Jeunes âgés de 16 à 29 ans
Contrat de professionnalisation : à partir de 18 ans
Formation continue : Chef d'entreprise, Conjoint,
Salarié et Demandeur d'emploi

CONDITIONS D'ACCÈS ET PRÉ-REQUIS

Etre titulaire du CAP Esthétique Cosmétique
Parfumerie

EQUIVALENCES PASSERELLES

- Pas d'équivalence
- Pas de passerelle

MODALITES ET DÉLAIS D'ACCÈS

Entrée possible tout au long de l'année pour une entrée
en formation principalement en août ou en septembre.
Intégration en formation dans les trois mois du début du
contrat d'apprentissage.

PIÈCES À FOURNIR LORS DE L'INSCRIPTION

Dossier de candidature complété
Copie de la pièce d'identité
Curriculum vitae et lettre de motivation

TARIFS

Contrat en alternance : prise en charge selon les coûts
définis par l'OPCO de l'entreprise formatrice.
Stagiaires de la formation professionnelle : prise en
charge possible en fonction du statut et des droits
acquis.
Coût de la formation : nous consulter pour devis

VOS CONTACTS AU SERVICE APPRENTISSAGE

Saint-Denis : 0262 21 04 35 - Saint-Pierre : 0262 96 12 40 - Saint-Paul : 0262 45 52 52 - Saint-André : 0262 46 62 00

Accueil et suivi de la clientèle

Elaboration ou mise en place
des stratégies de l'entreprise

Réalisation de soins esthétiques du visage

CONTENU PÉDAGOGIQUE

BLOCS DE COMPETENCES

- Prestations de beauté et de bien-être visage et corps
- Relation client : Valorisation et animation de l'entreprise
- Vie et gestion de l'entreprise
- Expression et connaissance du monde
- Langue vivante

DURÉE

2 ans en alternance. La durée peut être adaptée en
fonction des profils et des situations

MODALITES

Présentiel - 2 jours par semaine en centre de
formation

MODALITE D'EVALUATION ET CONDITIONS DE DÉLIVRANCE DU DIPLÔME

Evaluation : Ponctuel ; écrit, pratique et oral
Les candidats s'inscrivent à l'examen du diplôme. Ils
reçoivent, pour les unités du diplôme qui ont fait l'objet
d'une note égale ou supérieure à 10 sur 20 ou d'une
validation des acquis de l'expérience, une attestation
reconnaissant l'acquisition des compétences constitutives
de ces unités du diplôme, et donc des blocs de
compétences correspondant. Le diplôme est obtenu par
l'obtention d'une note moyenne supérieure à 10/20 à
l'ensemble des épreuves. Le candidat ayant déjà validé
des blocs de compétences peut être dispensé des
épreuves correspondantes.

MOYENS ET MÉTHODES MOBILISEES

Accompagnement individualisé
Mise en situation de cas concrets avec des apports
théoriques et pratiques
Livret d'alternance ; Visite en entreprise
Moyens techniques : salles de formation, salle
informatique, plateaux techniques modernes et
équipés
Encadrement : formation encadrée par des professeurs
de matières techniques et générales, ainsi que par un
maître d'apprentissage ou tuteur en entreprise



Accueil et handicap

Pour toute demande relative à des besoins spécifiques notre référent handicap est à votre disposition.

